

**À PARTIR DU 2 NOVEMBRE 2021**

## **DÉPÔT D'AMIANTE À LA DÉCHETTERIE DE PROVINS**

Réservé uniquement aux particuliers,  
mairies, professionnels et administrations  
du territoire du SMETOM-GEEODE,  
accessible sous conditions.

**1 fois par an**

Pour les particuliers et mairies

**50 Kg GRATUIT**  
+  
**le contenant protégé**  
Au delà tarif en vigueur

Pour les professionnels  
et administrations

**Dès le premier kilo**  
+  
**le contenant protégé**  
Tarif en vigueur



**Obligatoirement sur rendez-vous**  
**01 64 00 26 45 chartes@smetom-geeode.fr**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

**ATTENTION ÊTES VOUS SÛRE  
QUE VOS PLAQUES SONT BIEN AMIANTÉES.**



## **COMMENT SAVOIR SI LA PLAQUE ONDULÉE CONTIENT DE L'AMIANTE?**

Très utilisé **jusqu'à son interdiction en 1997** en raison de sa dangerosité pour la santé. L'amiante est aujourd'hui encore présente dans de nombreuses constructions, sous forme de plaques ondulées, tuyaux de canalisation, plaques de recouvrement de sol ou encore dans les gouttières.

Éliminer toute trace de ce matériau est donc particulièrement important et doit être fait de manière sécuritaire.

Pour reconnaître une plaque ondulée composée de fibrociment amianté, plusieurs méthodes sont possible :

- Rechercher la mention NT pour «new technologie» qui assure l'absence d'amiante dans la plaque.  
**(Cette mention, figure sur la face intérieure de la plaque).**
- Rechercher la date de fabrication de la plaque, si celle-ci est postérieur à 1997, alors il est certain qu'elle ne contient pas d'amiante.
- Si vous ne trouvez ni marque, ni date, alors la meilleure chose à faire est de contacter un spécialiste et de le faire analyser.